

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU / 77 /2023

Jijel le : 24.09.2023

2^{ème} MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **YASSER ABDELHADI**, sis à: Cité 50 LOGTS ZONE URBAINE 02 BAT 01 LOCALE 01 JIJEL
-

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 42/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2019
- Projet : Réfection nettoyage et entretien des chambres CMP- Jijel
- ODS de démarrage des travaux : 105 du 14.06.2023

* Objet de la mise en demeure :

- Désistement au projet Réfection nettoyage et entretien des chambres CMP- Jijel

Suite à votre désistement relatif au projet en question en date Du 06/09/2023 vous êtes mis en **deuxième** mise en demeure, et vous êtes tenu de se rapprocher de nos services dans un délai n'excédant pas huit (8) jours.

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

- * En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Le Directeur



jijel le,
Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Jijel
Signé : Youcef BELLIL